

devoir condenser ce que j'ai à dire. Je voudrais d'abord parler des coopératives. Plusieurs collègues l'ont déjà fait et je ne vais pas empiéter sur leurs plates-bandes. Je voudrais dire un mot de Monseigneur Moses M. Coady, l'homme de Margaree Valley de la Nouvelle-Écosse. Il n'est pas le père des coopératives et personne ne devrait lui imputer cette paternité. Et pourtant, il est probablement celui qui au Canada, a donné aux coopératives leur plus grande impulsion et si un Canadien, mort ou vif, mérite d'être béatifié, moi, presbytérien, je voterai pour Moses M. Coady. Le «M» peut signifier Michael ou Mathias, car comme pour Harry S. Truman, on ignorait son deuxième prénom et il était connu sous le nom Moses M. Coady.

C'était un catholique, un personnage remarquable qui a lutté très longtemps pour faire triompher plusieurs droits. De 1949 à sa mort en 1959, il a surtout lutté en faveur du mouvement coopératif. En réalité, la moitié de ses discours durant cette période ont préconisé ce mouvement. La biographie de M. Coady le décrit comme un homme de cœur, enclin à la poésie et à l'idéalisme. Voilà qui me paraît le dépeindre assez justement. Il y a plusieurs années il était témoin du grand désastre de 1929 décrit dans l'ouvrage «The Man from Margaree», publié et commenté par Alexander F. Laidlaw. Il y est question de l'événement dans des termes qu'il vaut la peine de citer aux députés:

Il assimilait la triste situation des économistes et des financiers orthodoxes à la suite de l'effondrement du marché en 1929 à l'impuissance des rats musqués entraînés dans la rivière Margaree par une grande inondation qui avait ravagé la vallée dans son enfance. Les rats musqués avaient construit leurs repaires sur la rive en suivant l'instinct et la tradition de leur race, mais cela ne les a pas sauvés—ils furent entraînés dans la destruction.

Les commentaires de M. Laidlaw sur M. Coady se poursuivent ainsi:

Il incitait les gens à insuffler vie et dynamisme aux organisations communautaires anémiques comme les cultivateurs, aux jours de son enfance, redonnaient la santé et la force aux agneaux malades en les nourrissant au biberon. Parfois, ses souvenirs prenaient la forme de tableaux fantaisistes et humoristiques qui forçaient l'imagination des auditeurs. «Quand nous étions jeunes garçons, on nous envoyait couper les aunes quand il n'y avait rien d'autre à faire à la ferme. Avant de nous rendre dans les bois, nous aiguisions nos haches si bien que nous aurions pu nous en servir pour raser une souris endormie sans la réveiller.»

• (8.10 p.m.)

J'espère qu'aucun des députés engagés dans la réforme fiscale ne ressemble à Moses M. Coady en route pour couper les aunes. A l'âge mûr, si je puis dire, il a participé à un grand mouvement en Nouvelle-Écosse et, je pense, dans d'autres régions du Canada, en réaction contre l'exode des jeunes agriculteurs. Le premier objectif du mouvement était l'éducation des adultes et le deuxième, le lancement du mouvement coopératif.

J'aimerais de nouveau vous citer un bref passage de l'ouvrage de M. Laidlaw sur M. Coady. Je dois vous faire observer que M. Coady n'a jamais écrit de livre. C'était un homme plutôt énergique, toujours sur la brèche. Il pouvait écrire sur des billets de stationnement, si jamais il en recevait ou sur quoi que ce soit qui lui tombait sous la main. Ses discours s'imprégnaient d'une rhétorique puissante, ce qui était très rare au Canada. Il a traité des principes qui ont inspiré le concept de propriété aux Américains. Il s'agissait, je présume, d'un discours prononcé, comme nous le disons à Halifax, dans l'État de Boston. Il pourrait bien s'appliquer au Canada. Je cite:

Le principe fondamental de la démocratie américaine reposait sur la propriété, sur une terre où chacun était maître, sans sei-

gneur au-dessus de lui ni serf sous ses ordres. La ferme familiale constituait une unité économique et sociale. Puis survint la révolution industrielle et le prolétariat urbain. Avec le temps une telle révolution eut des répercussions sur la propriété démocratique au pays et un nouveau mais terrible système féodal s'installa. Nous avons maintenant le double prolétariat des centres industriels et de rase campagne. Nous avons perdu la notion de la ferme familiale et de la propriété mais nous pouvons la faire revivre par la coopération économique. Le régime coopératif, que ce soit à la campagne ou à la ville, se compare à une famille agrandie où tous sont frères et où nul n'exploite ses semblables. Grâce à cette technique, les habitants de l'Amérique pourraient redevenir maîtres du pays qui appartenait jadis à leurs pères. Du même coup, ils jetteraient aussi les fondements de la justice sociale et de la charité, et ils nous donneraient un monde nouveau où régnerait la paix.

Je ne trouve pas cette solution très radicale. En un sens, elle est même plutôt réactionnaire. Il s'agit d'un regroupement de personnes de moyens très humbles qui mettent en commun leur énergie, leur instinct, leurs ressources, et ce qu'il reste au fond de leur bourse après qu'elles ont subvenu aux besoins de leur famille. Mais ce n'est pas tout. Ces personnes veulent un mouvement coopératif pour la simple et bonne raison que plus on consomme, plus on a d'intérêts dans cette société particulière. C'est là la base du mouvement coopératif de la Nouvelle-Écosse, que menace d'ébranler ce nouveau projet de loi.

Cet été, le député de Central Nova (M. Mackay) et moi-même avons eu l'occasion de rencontrer 70 membres d'une coopérative de Truro, en Nouvelle-Écosse. Je pense que d'autres députés ont également eu l'occasion de rencontrer des membres de coopératives. Nous avons appris au sujet des coopératives plus qu'il n'est possible de relater dans un discours de 30 à 40 minutes. Nous sommes déterminés à mener ce combat jusqu'à son terme. Les auteurs de ce projet de loi ont perdu de vue un principe qui mérite d'être réaffirmé. Si ce bill ne renforce pas les coopératives et ne leur donne pas confiance en l'avenir, nous réduirons tout simplement des gens à l'esclavage. Je ne crois pas à l'esclavage. Les coopératives sont quelque chose de spécial qui permet aux gens de faire valoir leur droit de posséder quelque chose. C'est ce point qu'ont notamment souligné ceux qui ont critiqué le projet de loi: on va enlever aux gens le droit de s'affirmer face aux très gros pontes.

Cette mesure demande simplement qu'on affecte 5 millions pour des centaines de milliers de Canadiens qui se sentent lésés. Je comprends bien que ce ne sont pas tous les Canadiens qui sont portés à faire partie des coopératives, mais il y en a qui le sont. J'ignore quelle formule nous devons adopter en arrêtant les détails de la loi et je n'aborderai pas cette question pour l'instant. Nous devons toutefois faire quelque chose pour permettre à ces Canadiens de posséder une petite partie d'une chose qui est typiquement canadienne. Nous devons être en mesure de répondre à l'idéal de M. Coady.

Puisqu'il me reste deux minutes, je voudrais évoquer deux idées en matière de logement et d'aménagement urbain. Je voudrais citer un extrait du mémoire envoyé au ministre le 1^{er} septembre par l'Association canadienne du logement et de l'aménagement urbain. Il convient de le consigner au compte rendu officiel. Bien que l'Association avance neuf idées, je me contenterai d'en citer deux:

1. Les gros investisseurs qui normalement construiraient pour le marché de location détourneront les fonds affectés à la construction domiciliaire et les affecteront à celle d'immeubles commerciaux et industriels.